



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

La séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 3 septembre 2024 à 20 :00 heures.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et
Messieurs les conseillers :

- | | |
|--------------------|-----------------|
| 1- Rock Côté | 4- Alex Vachon |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Marina Lemay |

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joanny Brochu.

NO-2024-09-097 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : ALEX VACHON
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 3 septembre 2024 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Modification du règlement 348 sur les éoliennes
5. Augmentation salariale Daniel Bouffard
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de question (s)
9. Levée de la séance

Que le point « Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

NO-2024-09-098

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : MARINA LEMAY

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 19 août 2024.

ADOPTÉE

NO-2024-09-099

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : ROCK COTÉ

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'août 2024 totalisant 46 380.84\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 32 à la semaine 35 totalisant 21 238,03\$ \$ et autorisent la greffière-trésorière, directrice générale, Madame Joanny Brochu, à effectuer le paiement.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois d'août 2024.

ADMINISTRATION :	17 011.72\$
VOIRIE :	15 062.60\$
STATION D'EAU :	280.28\$
DÉCHETS :	5 474.04\$
LOISIRS/CULTURE :	<u>8 552.20\$</u>
G. TOTAL :	46 380.84\$

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-2024-09-100

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT
348 VISANT L'AUGMENTATION
DES DISTANCES ENTRE LES ÉOLIENNES ET
LES HABITANTS**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTENDU que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a adopté son règlement de zonage 241 le 4 juin 1990;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a le pouvoir en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU le règlement # 348 entré en vigueur le 28 novembre 2013 dotant la municipalité de normes relatives à l'implantation de grandes éoliennes;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'augmenter la zone entre les éoliennes et les habitations à 1 000 mètres en réponse aux inquiétudes des citoyens;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dument donné par monsieur Alex Vachon lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 Août 2024 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter la modification du règlement;

ADOPTÉE

NO-2024-09-101

**AUGMENTATION SALARIALE
DANIEL BOUFFARD**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : ROCK COTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que Monsieur Daniel Bouffard a été embauché (en tant que travailleur autonome), celui-ci demande une augmentation salariale à 20\$/h comparativement à son taux actuel de 18.50\$/h;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil acceptent l'augmentation salariale pour 2 ans demandée pour Daniel Bouffard.

ADOPTÉE

NO-2024-09-102 **CORRESPONDANCE**

Aucune

NO-2024-09-103 **VARIA**

NO-2024-09-104 **PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres de ce conseil sur divers sujets.

NO-2024-09-105 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20H25.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Joanny Brochu
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.